



Distr. LIMITÉE

UNEP (DEPI)/CAR WG.40/5
30 novembre 2018

Original: ANGLAIS

Huitième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux aires et aux espèces spécialement protégées (SPAW) de la Grande Région Caraïbe

Panama, du 5 au 7 décembre 2018

**PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET POUR LE SOUS-PROGRAMME RELATIF AUX ZONES ET
À LA VIE SAUVAGE SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (SPAW) POUR LA BIENNALE
2019 - 2020**

Préparé par le Secrétariat et basé sur les recommandations des réunions du STAC7 et de la COP9, ainsi que sur les résultats des activités du plan de travail 2017-2018 pour le SWAP, et sur d'autres questions pertinentes émergentes au niveau régional et international.

Pour des raisons économiques et environnementales, les délégués sont cordialement invités à amener leurs copies des documents de travail et d'information aux séances, et d'éviter de demander des copies supplémentaires.

*Ce document a été publié sans édition préalable.

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES.....	ii
1. INTRODUCTION	1
2 PROJETS ET ACTIVITÉS	2
2.1 Coordination de programme	2
2.2 Renforcement des aires protégées dans la grande région Caraïbe	7
2.3 Élaboration de lignes directrices relatives à la gestion des aires et des espèces protégées.....	12
2.4 Conservation des espèces menacées et en danger.....	14
2.5 Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins.....	19
3. ANALYSE SOMMAIRE DES ACTIVITÉS À METTRE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'EXERCICE BIENNAL 2019-2020 DU PROGRAMME SPAW ET DE LEUR CORRÉLATION AVEC LES RÉOLUTIONS/OBJECTIFS/INDICATEURS INTERNATIONAUX.....	24
ANNEXE I : LISTE DES RÉOLUTIONS/OBJECTIFS/INDICATEURS INTERNATIONAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DU PLAN DE TRAVAIL DU PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BIENNAL 2019-2020.....	27
ANNEXE II : BUDGET DU PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BIENNAL 2019-2020	37

ACRONYMES

AMEP	Evaluation et gestion de la pollution environnementale
Initiative BEST	Régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer européens
CABI	CAB International (autrefois bureau agricole du Commonwealth)
CaMPAM	Réseau et Forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes
CARICOM	Communauté Caraïbienne
Cariwet	Initiative régionale pour les zones humides caraïennes
CAR/UCR	Unité de Coordination régionale des Caraïbes
CDB	Convention sur la diversité biologique
CBF	Fonds pour la biodiversité des Caraïbes
CCAD	La Commission de l'Amérique centrale pour l'environnement et le développement
CCI	Initiative Caribbean Challenge
CEP	Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PEC)
CERMES	Le Centre pour la gestion des ressources et les études environnementales
CITES	Convention sur le commerce international des espèces en voie de disparition de la faune et de la Flore sauvage
CLME ⁺	Grands écosystèmes marins des Caraïbes et du Nord du Brésil
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
COP	Conférence des Parties
CREHO	Centre régional Ramsar pour la formation et la recherche relatives aux zones humides dans l'hémisphère occidental
CRFM	Mécanisme régional pour la pêche dans les Caraïbes
DSS	Système d'aide à la décision
EAF	Approche écosystémique des pêches (AEP)
EBM	Gestion écosystémique
ECMMAN	Réseau d'aires marines gérées de la Caraïbe orientale résilientes au climat
ECRE	Détermination de la valeur économique des récifs coralliens et écosystèmes associés
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GCFI	Institut des pêches du Golfe du Mexique et de la Caraïbe
GCRMN	Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens
GEF	Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
IAC	Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues de mer
IAS	Espèce exotique envahissante
ICRI	Initiative internationale pour les récifs coralliens
IFRECOR	Initiative Française sur les Récifs Coralliens
IOCARIBE	La sous-commission océanographique intergouvernementale pour la région des Caraïbes et les régions limitrophes
IUCN	Union internationale pour la conservation de la nature
IWC	Commission baleinière internationale
LBS	Protocole sur les sources de pollution d'origine terrestre
LME	Grands écosystèmes marins
MamaCocoSea	Conservation transfrontalière des mammifères marins en Amérique du Sud
MARFund	Fonds pour la Protection du Récif Mésoaméricain
MEA	Accord environnemental multilatéral
MMA	Aires Marines Gérées (AMG)
MMAP	Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la grande région Caraïbe (PAMM)
MMAP-PA	Mesures prioritaires du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la grande région Caraïbe (PAMM) : Plan quinquennal
MoC	Mémorandum de coopération
MPA	Aires Marines Protégées (AMP)
NAHW-SSP	Programme de sanctuaires pour baleines à bosse de l'Atlantique du Nord
NGO	Organisations non gouvernementales (ONG)

NOAA	Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique
OAS	Organisation des États Américains (OEA)
OCCC	Coordination générale et dépenses communes
OECS-ESDU	Organisation des états des Caraïbes orientales - unité de développement durable et de l'environnement
PA	Zone Protégée
PES	Paiement pour services écosystémiques
RAC	Centre régional d'activité
Ramsar	Convention sur les zones humides d'importance internationale
RCDR	Réseau de suivi des récifs coralliens de République Dominicaine
RLC	Comité Régional Poisson-lion
ROLAC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes
SAMOA	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement
SAP	Programme d'action stratégique
SCSCB	BirdsCaribbean (anciennement la Société pour la Conservation et l'étude des oiseaux des Caraïbes)
SDG	Objectifs de développement durable (ODD)
sLMR	Partage des ressources marines vivantes
SPAW	Zones et vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
STRAP	Plan d'action pour la restauration des tortues de mer
TNC	The Nature Conservancy
ToT	Formation de formateurs
UNDP	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
UNEA-2	Seconde session de l'Assemblée des Nations Unies sur l'Environnement
UNEP	Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)
UNODC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)
UNOPS	Bureau des Nations Unies des services de projets
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WCMC	Centre Mondial de Surveillance de la Conservation de la Nature
WCPA	Commission mondiale sur les zones protégées
WCR	Grande Région Caraïbe
WECAFC	Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest
WHMSI	Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental
WIDECAST	Réseau pour la conservation des tortues marine dans la grande région Caraïbe

PLAN DE TRAVAIL POUR LE SOUS-PROGRAMME RELATIF AUX ZONES ET À LA VIE SAUVAGE SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (SPAW) POUR LA BIENNALE 2019-2020

1. INTRODUCTION

1. Ce plan de travail couvre la période biennale 2019-2020 et fixe les priorités du Programme régional relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la grande région Caraïbe (Programme SPAW). Pendant cette période, le plan de travail sera axé sur les activités visant à mettre en œuvre le protocole SPAW et sa coordination avec d'autres programmes régionaux et organisations œuvrant pour la protection et la gestion de la biodiversité, particulièrement à l'égard des zones et de la vie sauvage protégées, ainsi que sur les initiatives mondiales pertinentes et les accords multilatéraux sur l'environnement.
2. Le protocole SPAW est entré en vigueur le 18 juin 2000 et, depuis la sixième réunion de la Conférence des parties (COP6), avec l'adhésion récente du Honduras en 2018, il y a à ce jour dix-sept gouvernements qui sont Parties contractantes (les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Colombie, Cuba, la République dominicaine, la France, Grenade, la Guyane, le Honduras, les Pays-Bas, Panama, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité et Tobago, les États-Unis d'Amérique et le Venezuela).
3. Les objectifs du sous-programme SPAW sont :
 - (a) D'augmenter significativement le nombre des zones nationales et des espèces protégées dans la grande région Caraïbe (WCR) et d'en améliorer la gestion ;
 - (b) De soutenir la conservation des espèces menacées et en voie de disparition et l'utilisation durable des ressources naturelles pour empêcher que les espèces ne soient menacées ;
 - (c) De développer une capacité régionale forte pour la coordination de l'échange d'informations, la formation et l'assistance technique dans le soutien des efforts de conservation de la biodiversité nationale ; et
 - (d) De coordonner les activités avec les traités et initiatives internationales pertinentes sur la biodiversité, comme la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur les zones humides d'importance internationale (Ramsar), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Convention sur le commerce international des espèces en voie de disparition de la faune et de la flore sauvage (CITES), la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues de mer (IAC) et l'initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) et ses réseaux mondiaux.
4. Le présent plan de travail vise tout d'abord à assurer une continuité et une mise en œuvre réalistes des initiatives et des tâches émanant du plan de travail SPAW 2017-2018 (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/6 Rev1) sur la base des ressources humaines et financières prévues. Le Secrétariat du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) a préparé ce document en prenant en considération les décisions et les recommandations des précédentes réunions du protocole SPAW, les Conférences de parties et des Comités consultatifs scientifiques et techniques (STAC) et les questions pertinentes (au niveau régional et mondial) concernant les objectifs du protocole et programme SPAW, ainsi que les contributions de partenaires. Dans ce contexte, le plan de travail vise également à promouvoir et à intégrer les principes de l'approche écosystémique afin d'atténuer la dégradation des services écosystémiques prioritaires sélectionnés et de répondre également par la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources côtières aux problèmes de développement durable, en reconnaissant l'interdépendance et les aspects multidimensionnels des systèmes écologiques et sociaux. Cette approche est également soutenue par d'autres accords environnementaux multilatéraux (MEA) tels que la convention sur la diversité biologique (CDB) et la convention Ramsar.
5. Le plan de travail se compose de cinq éléments de programme majeurs (sous-programmes), à savoir :
 - (a) Coordination du programme ;
 - (b) Renforcement des zones protégées dans la grande région Caraïbe (y compris la formation et le renforcement des compétences pour la gestion des zones protégées) ;
 - (c) Développement des lignes directrices relatives à la gestion des espèces et des zones protégées ;
 - (d) Conservation des espèces menacées et en danger ; et
 - (e) Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins (y compris les récifs coralliens et les activités de gestion écosystémique).

2 PROJETS ET ACTIVITÉS

6. Les sections suivantes fournissent un résumé des objectifs, des activités et des résultats attendus des principaux projets mis en œuvre dans le cadre du programme SPAW pour la période biennale 2019-2020.

2.1 Coordination de programme

2.1.1 Objectifs

7. Les objectifs de la coordination du programme SPAW sont :
- De promouvoir la ratification, l'adhésion au programme et la mise en œuvre effective du protocole SPAW ;
 - D'assurer que la formulation et la mise en œuvre des activités du programme satisfont aux conditions et aux besoins du protocole SPAW et à ses parties contractantes ;
 - De développer la coordination, la collaboration et les mécanismes de communication avec d'autres accords, organisations et programmes liés aux objectifs du SPAW ;
 - D'améliorer la coordination de la programmation régionale pour les zones et la vie sauvage protégées dans la grande région Caraïbe ; et
 - De surveiller les activités quotidiennes et la coordination générale des différents projets et activités du programme SPAW.

Objectifs globaux, réalisations escomptées et indicateurs pour le sous-programme SPAW

Objectif 1. Promotion du protocole SPAW et mise en œuvre améliorée			
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Sous-programme(s) UNEP lié(s)	Obligations protocole SPAW
Les États appliquent de plus en plus leurs obligations en vertu de la convention de Carthagène, du protocole SPAW et soutiennent les accords environnementaux multilatéraux tout en accomplissant leurs objectifs environnementaux prioritaires nationaux	Un nombre croissant de pays ont ratifié / adhéré à la convention de Carthagène, au protocole SPAW et aux accords environnementaux multilatéraux qui y sont liés et ont obtenu que la législation habilitante honore ses obligations concernant les accords environnementaux multilatéraux	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance environnementale 	Article 3
Les États intègrent de plus en plus les approches de gestion écosystémiques aux processus de développement national et de planification	Un nombre croissant d'États dans la grande région Caraïbe incorpore des approches intégrées de gestion des bassins versants et des zones côtières aux stratégies de gestion environnementale nationales / processus de planification nationaux par des réformes légales, institutionnelles et politiques	<ul style="list-style-type: none"> Changement climatique Gestion des écosystèmes Gouvernance environnementale Efficacité énergétique 	Articles 3, 4, 5, 6, 10, 17
Les États incorporent et facilitent de plus en plus la formation de renforcement des capacités et les campagnes de sensibilisation dans les processus nationaux de développement et de planification	Un nombre croissant d'États de la grande région Caraïbe est autonome et a renforcé sa capacité à identifier et à résoudre les menaces envers les ressources marines ou côtières	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des écosystèmes Gouvernance environnementale Examen de l'environnement Changement climatique 	Articles 3, 5, 6, 10, 16, 17, 18, 22

Objectif 2 : Coordination améliorée des questions relatives au protocole SPAW			
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultats	Sous-programme(s) UNEP lié(s)	Obligations protocole SPAW
Les États collaborent de plus en plus entre eux et avec le Secrétariat du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) pour répondre aux interrogations environnementales émergentes	Nombre croissant de collaborations régionales et internationales, y compris le travail commun pour résoudre les problèmes rencontrés dans la région et le partage de données, notamment à l'égard des ressources partagées	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance environnementale • Gestion des écosystèmes • Changement climatique • Efficacité énergétique • Examen de l'environnement 	Articles 7, 9, 11, 16, 17, 18, 21, 22
Les États et le Secrétariat du PEC contractent de plus en plus de partenariats avec les ONG, le secteur privé et la société civile pour atteindre les priorités environnementales régionales et nationales	Le nombre croissant et le renforcement des partenariats stratégiques pour le développement et la mise en œuvre d'activités et de projets pour l'amélioration de la gestion environnementale aux niveaux nationaux et régionaux	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance environnementale • Gestion des écosystèmes • Changement climatique • Efficacité énergétique • Examen de l'environnement 	Articles 7, 11, 17, 18, 21, 22

2.1.2 Programme du personnel SPAW

8. Au cours de la période 2019-2020, la coordination journalière pour la mise en œuvre des activités du sous-programme sera supervisée par le responsable du programme SPAW, qui est responsable de la coordination générale des fonctions de Secrétariat du protocole et du programme SPAW, avec le soutien de l'assistant du programme SPAW et de stagiaires si besoin.
9. Un soutien supplémentaire pour atteindre les objectifs de ce sous-programme sera apporté par le Centre d'activités régional SPAW (CAR-SPAW), situé en Guadeloupe et soutenu par le Gouvernement français. Depuis début 2009, le CAR-SPAW a été accueilli par le Parc national de Guadeloupe. Depuis septembre 2018, le CAR-SPAW est placé de manière institutionnelle sous la responsabilité de « DEAL » Guadeloupe (*Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement*), représentation locale du ministère français de l'Environnement.

L'équipe à temps complet est composée d'un directeur, d'un chargé de programme (poste actuellement vacant) et d'un assistant administratif. Un coordinateur de projet chargé de mettre en œuvre le régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer européens (initiative BEST) a également rejoint l'équipe pour la durée du projet. D'autres personnes sont en cours de recrutement pour occuper les postes actuellement vacants. Deux volontaires devraient notamment intégrer l'équipe avant la fin de l'année 2018, ainsi qu'un nouveau chargé de programme, dont l'arrivée est prévue pour mars 2019. Trois autres postes de deux ans seront financés par l'UE pour remplir des fonctions spécifiques du protocole : 1) principalement les mammifères marins (projet CARIMAM) et 2) les mangroves et écosystèmes marins ainsi que les récifs coralliens (projet CARIB'COAST) en 2019. Cela va permettre un soutien continu au Secrétariat dans ses nombreuses activités, en particulier : 1) la coordination des actions mandatées par la COP9 ; 2) la coordination du traitement de la liste des zones protégées dans le cadre du SPAW ; 3) la mise en œuvre de priorités dans le cadre du plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la grande région Caraïbe (PAMM) et 4) la révision et la traduction occasionnelle de plusieurs documents (*voir section 2.1.2 ci-dessous*).

10. Un soutien additionnel sera fourni par le coordinateur du Réseau et forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM).

11. Les principales responsabilités et fonctions exercées dans la mise en œuvre du protocole et du programme SPAW sont :
- (a) La coordination avec les programmes pertinents, les donateurs et les organisations pour développer, comme il convient, les synergies, et la collaboration sur des questions d'intérêt commun :
- BirdLife International
 - BirdsCaribbean (anciennement la Société pour la Conservation et l'étude des oiseaux des Caraïbes (SCSCB))
 - Mécanisme régional pour la pêche dans les Caraïbes (CRFM)
 - Communauté Caribéenne (CARICOM)
 - CAB International (autrefois bureau agricole du Commonwealth) (CABI)
 - Réseau caribéen de renforcement de la vie sauvage (CaribWEN)
 - Commission de l'Amérique centrale pour l'environnement et le développement (CCAD)
 - Centre pour la gestion des ressources et les études environnementales (CERMES)
 - Convention pour la protection de l'environnement marin de l'Atlantique nord-est (OSPAR)
 - Convention sur la diversité biologique (CDB)
 - Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)
 - Convention sur le commerce international des espèces en voie de disparition de la faune et de la flore sauvage (CITES)
 - Convention sur les zones humides d'importance internationale, servant en particulier d'habitat pour les gibiers d'eau (Ramsar)
 - Consortium sur la restauration des coraux (CRC)
 - Institut des pêches du Golfe du Mexique et de la Caraïbe (GCFI)
 - Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues de mer (IAC)
 - Sous-commission océanographique intergouvernementale pour la région des Caraïbes et les régions limitrophes/ Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (IOCARIBE/UNESCO)
 - Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI)
 - Commission baleinière internationale (CBI)
 - Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) Initiative caribéenne
 - Organisation des états des Caraïbes orientales - unité de développement durable et de l'environnement (OECS-ESDU)
 - Commission sur la mer des Sargasses (SSC)
 - Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
 - Université de Floride du Sud (USF)
 - The Nature Conservancy (TNC)
 - Régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer européens (initiative BEST)
 - Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) - Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC) Plan d'action
 - Commission mondiale sur les zones protégées (WCPA)
 - Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (WECAFC) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 - Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI)
 - Réseau pour la conservation des tortues marines dans la grande région Caraïbe (WIDECAS)
- (b) Soutenir la mise en œuvre des mémorandums de coopération existants (MoC) et des accords de collaboration avec des AEM et des initiatives pertinentes : CDB, CMS, CRFM, Ramsar, IAC, SSCWHMSI, développer de nouveaux partenariats pour renforcer la mise en œuvre des objectifs du SPAW, puis répondre aux questions émergentes avec la CBI.

- (c) Poursuite de la mise en œuvre du protocole SPAW et du développement de son sous-programme de soutien régional à travers :
- La formulation du plan de travail et du budget pour la période biennale 2020-2021 ;
 - La tenue et le service de la SPAW COP10 en 2019 et du neuvième STAC en 2020 ;
 - La promotion du protocole SPAW à travers des exposés aux forums pertinents, par des communications avec les gouvernements ; et
 - La sensibilisation du public à différents niveaux et par le biais de moyens appropriés afin de susciter l'appui et l'engagement d'autres Parties et d'améliorer la mise en œuvre des objectifs SPAW dans le cadre du sous-programme.
- (d) Poursuite de la collecte de fonds avec les gouvernements, donateurs et organisations principales, incluant la possibilité d'options de levées de fonds supplémentaires.

2.1.3 Centre d'activités régional SPAW (CAR-SPAW) en Guadeloupe (dirigé par le Gouvernement français)

12. La programmation et la levée de fonds conjointe des activités pertinentes et la coordination seront poursuivies comme prévu par le CAR-SPAW lors de la période biennale, spécifiquement :
- Poursuivre le processus de référencement des zones protégées dans le cadre du protocole SPAW avec les parties contractantes concernées, le cas échéant, à l'aide de l'outil Web et développer la coopération pour les zones protégées référencées ;
 - Soutenir la mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la grande région Caraïbe (PAMM) en mettant spécifiquement l'accent sur les actions prioritaires de la PAMM : le plan quinquennal sur cinq ans (MAMPA), 2008-2013 dont la mise en œuvre a commencé avec le lancement du projet financé par l'UE « *Caribbean Marine Mammals Preservation Network, CARIMAM* » (Réseau de préservation des mammifères marins caribéens) en octobre 2018. Le suivi du projet pilote « *Coopération avec la dimension transatlantique nord et sud - Aires marines protégées* » sera également effectué, avec la participation du CAR-SPAW dans deux des projets de jumelage. De plus, des efforts seront fournis en vue de la signature du MoC entre le PEC-PNUE et la CBI ;
 - Soutenir la conservation des espèces en mettant particulièrement l'accent sur les tortues de mer et les oiseaux migrateurs, en collaboration avec WIDECAS, SCSCB et BirdLife International ;
 - Continuer à fournir des conseils quant à l'utilisation des Directives pour l'évaluation des exemptions en vertu de l'article 11(2), (UNEP(DEPI)/CAR IG.37/3), ainsi que pour le projet de formulaire de rapport de demande de dérogation (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/3 Rev1) ;
 - Poursuivre la coopération avec les institutions pertinentes sur les enjeux relatifs aux espèces exotiques envahissantes (EEE), ainsi qu'avec les partenaires concernés pour évaluer et fusionner les informations et les meilleures pratiques, et ce afin de lutter contre l'afflux de sargasses qui ont des répercussions sur les pays caribéens (UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.8), et en particulier dans le contexte du mémorandum de coopération (MoC) conclu avec la SSC ;
 - Poursuivre le processus de révision des espèces inscrites dans les Annexes I-III du protocole SPAW, en collaboration avec les organisations pertinentes si nécessaire ;
 - Préparer et diffuser des publications trimestrielles de la lettre d'information du SPAW et mettre à jour régulièrement le site Internet du CAR-SPAW avec des informations concernant les activités du SPAW et les résultats de celles-ci ;
 - Participer et/ou soutenir des projets régionaux pertinents pour le plan de travail SPAW ;
 - Co-présider avec le PEC-PNUE le Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN) pour développer et mettre en place des activités par le biais de la Fondation nationale pour la préservation des poissons et de la vie sauvage (National Fish and Wildlife Foundation, NFWF), et participer en tant que membre au comité directeur du Consortium sur la restauration des coraux (CRC) ;

- Mettre en place des activités au sein du projet CARIB-COAST financé par l'UE « Réseau caribéen de surveillance et de prévention des risques côtiers en lien avec le changement climatique », dans lequel le RAC-SPAW est un partenaire clé ;
- Promouvoir le protocole SPAW et ses objectifs pour aider à la poursuite des développements, comme mandaté par les Parties, à la collecte de fonds et à la ratification par des non-Parties.

2.1.4 Résultats escomptés et indicateurs

13. Les principaux résultats de la Coordination du programme et les indicateurs de résultats seront les suivants :

Résultats	Indicateurs de résultats
Dixième réunion des Parties contractantes au protocole SPAW (COP10)	<ul style="list-style-type: none"> • Bon déroulement de la réunion avec des recommandations et des prises de décisions appropriées qui vont soutenir la protection des grands habitats côtiers et maritimes et des espèces menacées de la faune et de la flore sauvage • Développement d'un plan de travail complet comprenant des activités durables qui répondent aux objectifs du SPAW
Neuvième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique du SPAW (STAC9)	
Développement d'un plan de travail SPAW 2020-2021 stratégique et simplifié	
Fonds collectés pour soutenir les objectifs du SPAW	<ul style="list-style-type: none"> • Plus grand nombre de collaborations et d'initiatives internationales développées qui facilitent le partage de données, la formation et la sensibilisation à l'environnement, ainsi que le renforcement des capacités • Création d'une stratégie pour mettre en œuvre le mémorandum de coopération (MoC) développée conjointement avec le PEC, et identification des actions prioritaires
Plus grande participation des donateurs et des organismes de financement dans les activités du SPAW	
Collaborations et synergies avec les organisations pertinentes et les initiatives dans la région et en dehors de celle-ci	
Mise en place des MoC avec les partenaires appropriés	
Plus grande implication des gouvernements dans les activités du SPAW et Parties supplémentaires rejoignant le protocole SPAW	Plus grand nombre de pays ayant ratifié le protocole SPAW ou adhéré à ce dernier et incorporation des objectifs SPAW dans les stratégies de gestion environnementale, nationale/les processus de planification nationale

Budget proposé (indicatif)

Activité	2019			2020		
	CTF	Autres sources*	Total	CTF	Autres sources*	Total
Salaires du chargé de programme et de l'assistant et autres coûts	180 000	193 000	373 000	200 000	228 000	428 000
Préparations aux réunions COP11 et STAC9	40 000	15 000	55 000	30 000	5 000	35 000
TOTAL (USD)	220 000	208 000	428 000	230 000	233 000	463 000

*Inclut le financement de la France par le biais du CAR-SPAW pour le site Internet du CAR, la lettre d'information du SPAW, les traductions, etc. et le financement provenant du CLME+ Project

Remarque : 1) Les coûts opérationnels du CAR-SPAW (salaires, déplacements, communication) sont couverts directement par le Gouvernement français ;

2) Les fonds supplémentaires pour les COP11 et STA9 doivent être levés.

2.2 Renforcement des aires protégées dans la grande région Caraïbe

2.2.1 Objectifs

14. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :
- Renforcer la gestion des parcs et des aires protégées de la grande région Caraïbe, ce qui inclut la communication entre les parcs et les aires protégées dans la région ;
 - Aider les gouvernements et les organisations non gouvernementales (ONG) dans le cadre du développement de la capacité de l'homme à augmenter l'efficacité des aires marines protégées (AMP), à la fois au niveau des sites individuels et du réseau national ;
 - Sensibiliser les gouvernements concernant la nécessité et l'importance du financement des aires protégées et promouvoir le développement de mécanismes et de stratégies de financement pour une gestion efficace des parcs et des aires protégées ; et
 - Promouvoir les aires protégées dans le contexte de la conservation d'importantes ressources naturelles, nécessaires au développement durable de la région.

2.2.2 Activités

15. La mise en œuvre au quotidien des activités dans le cadre de ce sous-programme sera supervisée en collaboration avec le Coordinateur du CaMPAM. Le CAR-SPAW offrira également son soutien le plus approprié possible aux activités du CaMPAM. Les projets principaux comprendront plusieurs activités décrites dans les paragraphes ci-dessous :
- Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/ projet financé par le FEM « *Catalyser la mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la gestion durable des ressources marines vivantes partagées dans les Caraïbes et au Nord du Brésil (CLME+)* » est un projet sur 5 ans (2015-2019) de 12,5 millions de dollars USD qui vise à faciliter la gestion écosystémique (EBM) et une approche écosystémique des pêches (AEP) au sein du projet CLME+. Le projet est actuellement mis en œuvre par le Bureau des Nations Unies des services de projets (UNOPS), avec le soutien des activités dans la région des Caraïbes par le SPAW et les sous-programmes d'évaluation et gestion de la pollution environnementale (AMEP) (UNEP(DEPI)/CARWG.37/INF.7 Rev2).
 - Le renforcement des AMP via le Réseau et forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM) sera réalisé par la mise en œuvre de la dernière année (2019) du projet d'une durée de trois ans « *Biodiversité pour le développement durable dans les Caraïbes* » (UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.6 ; UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.8 Rev 1). Le projet de 1 350 000 € est financé par la Direction de l'environnement au sein du ministère des Affaires étrangères d'Italie. Son objectif global est de « *renforcer les moyens de subsistance des populations de la grande région Caraïbe en contribuant à la conservation et à la gestion durable de la biodiversité marine et côtière par l'application de l'approche de gestion écosystémique (EBM)* ».
16. Les Secrétariats de l'OSPAR et du PEC se sont engagés volontairement à collaborer dans l'Atlantique pour apporter leur contribution à la réalisation de l'Objectif de développement durable n° 14 (SDG14). À la suite de réunions, les deux Secrétariats ont identifié l'importance des AMP et souhaitent y concentrer leurs efforts pour développer cette coopération. Ils considèrent en particulier que la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni sont des Parties des deux conventions, ce qui souligne l'importance de la collaboration pour améliorer les objectifs de gestion des AMP, la science et les pratiques. En 2018 la coopération entre l'OSPAR et le PEC a reçu des financements de la part des Pays-Bas et de la Suède pour les actions des AMP, qui incluent le développement d'une proposition de projet d'une durée de cinq ans sur la gestion des AMP et le renforcement des capacités. La proposition de projet est actuellement rédigée par le coordinateur CaMPAM, avec la contribution d'un groupe de travail (des représentants de la France, des Pays-bas et du Royaume-Uni, en Europe et dans les Caraïbes), ainsi que d'employés des Secrétariats du PEC et de l'OSPAR.
17. Les activités devant être mises en œuvre pendant la biennale ont été structurées selon les objectifs suivants et seront soumises à des révisions ultérieures basées sur les conclusions de l'évaluation CaMPAM (2010-2015) (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.6) :

2.2.2.2 Renforcement des AMP (priorité aux AMP référencées dans le cadre du protocole SPAW)

(a) Continuer d'actualiser et de proposer la Formation des formateurs (FdF) sur la gestion des AMP.

18. Au moins un cours régional de 12 jours pour les gestionnaires des AMP aura lieu et mettra l'accent sur les sujets suivants :
- promouvoir un financement durable, la planification des activités et des moyens de subsistance alternatifs ;
 - évaluer et restaurer les services fournis par l'écosystème côtier (pêche, protection des côtes, tourisme) ;
 - appliquer les Systèmes d'aide à la décision (DSS) dans le contexte d'environnement côtier suite aux résultats des projets pilotes développés en République dominicaine et aux expériences de l'établissement/des rôles des réseaux régionaux pour encourager les DSS dans la région ;
 - développer des outils de communication efficaces ;
 - former sur les pratiques efficaces de contrôles ; et
 - impliquer les acteurs de la communauté dans la gestion des AMP.

(b) Poursuite de la mise en œuvre du Programme de petites subventions pour répondre à des besoins spécifiques des AMP

19. Le CaMPAM et le CAR-SPAW, en coordination avec TNC, ont finalisé leurs actions dans le cadre du projet ECOMMAN (UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.5). Via le projet, le financement des AMP a été fourni dans 6 pays des Caraïbes orientales (Antigua-et-Barbuda, Saint-Christophe-et-Niévès, la Dominique, Sainte-Lucie, St-Vincent-et-les-Grenadines et la Grenade) pour renforcer l'efficacité des AMP dans au moins 10 zones de gestion maritimes existantes ou AMP. [Les rapports finaux de chacun des pays ont été présentés en juillet 2017.](#)
20. Via le projet « Biodiversité pour le développement durable dans les Caraïbes », les subventions suivantes sont prévues afin de soutenir les AMP :
- Renforcement des capacités de gestion intégrées pour au moins 2 sites référencés dans le SPAW. Ces projets pilotes visent à 1) améliorer l'efficacité de leur gestion via l'utilisation de l'approche de gestion écosystémique(EBM), qui contribuera à un programme plus intégré de conservation et de gestion durable pour la biodiversité côtière et marine au sein et autour des AMP ; 2) l'implication active des communautés locales et des moyens de subsistance améliorés ; et 3) l'utilisation d'outils, comme les Systèmes d'aide à la décision (DSS), développés en 2016 pour des sites pilotes en République dominicaine.
 - En tant que produit du DSS susmentionné, le développement/renforcement des plans de gestion intégrés pour la zone pilote de Montecristi-Puerto Plata en République dominicaine et les zones supplémentaires des Parties du SPAW, qui ont été sélectionnées afin d'améliorer l'efficacité de la conservation de la biodiversité, ainsi que leur rôle central au niveau des aires de service et du développement durable des communautés vivant au sein des écosystèmes concernés.
 - Les compétences techniques du personnel institutionnel concerné, y compris celles de l'équipe des mentors des AMP, sont renforcées afin de fournir une capacité institutionnelle adéquate pour traiter et mettre à jour des ensembles de données, utiliser le Système d'aide à la décision (DSS), et mettre en œuvre les plans de gestion ainsi que les contrôles décrits ci-dessus.

(c) Poursuite du réseau et du programme de mentorat pour soutenir les professionnels des AMP

21. Chercher à fournir un soutien continu aux mentorés dans le cadre du Programme de mentorat par les mentors en aidant au programme de FdF et en examinant les demandes de subvention soumises dans le cadre du Programme de petites subventions. Cela permet aux mentors de continuer à aider les mentorés grâce au développement continu de leurs compétences de renforcement des capacités.

(d) Poursuite du développement du Programme de coordination des zones protégées référencées en vertu du protocole SPAW dans la grande région Caraïbe.

22. Le protocole SPAW a établi une coopération et a créé un réseau de zones protégées (protocole SPAW, art. 7(2) et 23(2e)). Jusqu'à ce jour, 32 sites ont été acceptés pour être répertoriés dans le protocole SPAW, via un processus établi et basé sur des caractéristiques naturels uniques, ainsi que sur la gestion et la protection. Cependant, il n'existe

actuellement pas de programme visant à promouvoir une collaboration de type réseau parmi ces zones protégées. Les routes migratoires, les dispersions larvaires, les zones de frai ou de nidation, ainsi que la localisation des étapes du cycle de vie des espèces communes font partie des éléments de connectivité parmi les écosystèmes marins de la région. Promouvoir la collaboration en réseau des AMP (avec des avantages directs pour les objectifs de gestion et les activités pour ces sites) inciterait les pays membres du SPAW à envoyer leur candidature pour le processus de référencement et à participer à des activités parrainées par le SPAW.

Suite à une discussion avec le Secrétariat menée par le Gouvernement des États-Unis (l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique, NOAA), un projet de proposition sur la façon d'établir un programme de coopération opérationnel a vu le jour et recommande la création d'un groupe de travail régional (ou d'un comité directeur) mené par le SPAW et le Centre AMP du NOAA pour identifier et proposer des aspects clés du développement d'un tel réseau (y compris le lien, la gouvernance, le renforcement des capacités, ainsi que des initiatives réalisées dans des zones protégées similaires). Le groupe sera chargé de proposer un cadre de base afin de promouvoir les AMP actuelles et futures référencées par le SPAW, et de travailler ensemble, en synergie et en suivant des objectifs communs de conservation et de gestion. Cette initiative sera également liée au développement du projet du PEC et de l'OSPAR et au suivi du projet pilote « *Coopération avec la dimension transatlantique nord et sud - Aires marines protégées* » (voir ci-après).

(e) Finalisation et début de la mise en œuvre de la proposition de projet global entre le PEC et l'OSPAR sur les AMP (2019-2023), qui propose des activités regroupées comme suit :

- Identification, communication et mise en réseau des gestionnaires des AMP dans les régions régies par l'OSPAR et dans les Caraïbes.
- Enrichissement des compétences professionnelles des gestionnaires des AMP (formation, échanges).
- Soutien financier pour créer une capacité institutionnelle des zones de gestion maritimes.
- Collaboration avec les partenaires internationaux pertinents et participation aux réunions sur la protection et la gestion de la biodiversité marine, en mettant l'accent sur une coopération basée sur des instruments juridiques régionaux et environnementaux (OSPAR et Convention de Carthage).

(f) Poursuite de la collaboration avec la Coopération transatlantique sur les AMP

La Commission européenne a organisé en 2018 la réunion de lancement pour la continuité du projet pilote intitulé « *Coopération avec la dimension transatlantique nord et sud - Aires marines protégées* » en tant que mécanisme de soutien aux politiques. Il vise à soutenir les structures existantes et à contribuer au renforcement d'un mécanisme transatlantique, avec des activités parmi trois projets de jumelage mettant l'accent sur : 1) une coopération et une stratégie commune entre les réseaux de gestionnaires des AMP dans la région de l'Atlantique ; 2) les AMP et la résilience côtière face aux changements rapides ; et 3) la protection des mammifères marins comme moyen de renforcement de la coopération transatlantique entre les AMP. Cela a permis de créer un momentum qui n'existait pas à l'échelle de l'Atlantique et qui possède le fort potentiel de renforcer la coopération transatlantique, d'améliorer l'efficacité de la gestion des AMP et de consolider une approche de travail et une méthodologie en réseau au niveau de la direction.

Les objectifs généraux de la nouvelle phase, qui sera mise en place dans les dix-huit prochains mois, sont de renforcer le partenariat, de contribuer à la protection de la biodiversité marine et côtière, et en particulier de mettre en œuvre l'objectif 11 d'Aichi au moyen de deux objectifs spécifiques : 1) encourager un mécanisme transatlantique collaboratif via un échange de meilleures pratiques, en adoptant des plans d'action de gestion des AMP et en assurant leur mise en œuvre efficace ; 2) contribuer à faire converger les points de vue des parties prenantes.

2.2.2.3 Renforcer le réseau des professionnels des AMP en améliorant la communication et la diffusion d'informations

(a) Améliorer l'efficacité du forum et du site Internet existants du CaMPAM

23. Sur la base d'une analyse de 2016 sur le site Internet et le forum du CaMPAM (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.6), les deux continueront d'être améliorés pour assurer l'accessibilité et la facilité d'utilisation afin d'encourager la participation des membres. Il est prévu que la nouvelle conception du site Internet soit terminée fin 2018. Le site sera lancé une fois la migration vers le nouveau serveur du PEC terminée. Le forum sera également repensé pour encourager les discussions ouvertes et interactives entre les membres et pour renforcer les liens entre les gestionnaires des AMP. Les réunions annuelles de l'Institut des pêches du Golfe du Mexique et de la Caraïbe (GCFI) (voir ci-après) serviront également de manière plus proactive pour faciliter les interactions et le partage d'informations supplémentaires entre les professionnels des AMP.

(b) Continuer à soutenir les sessions liées aux AMP et la participation des professionnels des AMP aux Conférences annuelles du GCFI (2019 et 2020)

24. Le CaMPAM continuera à soutenir au moins 12 participants, principalement de sites référencés du SPAW, pour assister aux sessions sur les AMP organisées par le CaMPAM aux réunions annuelles du GCFI. Cela facilitera les discussions concernant les problèmes émergents et encouragera l'échange d'informations entre les responsables, les pêcheurs et les scientifiques pour assurer des collaborations et une participation permanente parmi les parties prenantes.

2.2.2.4 Développement continu, maintenance et promotion de la base de données régionale des AMP

25. Avec le soutien du projet « Biodiversité pour le développement durable dans les Caraïbes », la base de données des AMP continuera d'être améliorée, en particulier parce qu'elle est en lien avec les données des AMP répertoriées par le SPAW et avec la mise en place de la migration du site Internet. Les partenaires incluront le GCFI, l'IUCN/Biopama, l'Université des Antilles, le Réseau de suivi des récifs coralliens de République dominicaine (RCDR), The Nature Conservancy, le PNUE-WCMC, les agences gouvernementales de gestion environnementale axées sur les AMP, ainsi que les ONG travaillant sur place, au niveau national et transfrontalier.
26. La base de données régionale des AMP sera diffusée et utilisée comme source d'informations pour les initiatives pertinentes dans la région, via des biennales telles que « State of Habitats » organisée et menée par le SPAW dans le cadre du projet CLME+, et « Statut des zones caribéennes protégées », qui fait partie du programme de IUCN/Biopama.

2.2.2.5 Synergies avec les initiatives et efforts nationaux et internationaux concernant les AMP

27. Le CaMPAM continuera à contribuer, autant que possible, à des initiatives nationales concernant les AMP, liées à la science, à la gestion et à la politique de conservation marine, et aux échanges qui améliorent l'efficacité des AMP et qui coordonnent les efforts internationaux pertinents. Cela inclut la collaboration avec les organisations régionales et internationales telles que l'Initiative Caribbean Challenge (CCI) et le Fonds pour la biodiversité des Caraïbes (CBF), la Stratégie pour la biodiversité de CARICOM, le programme pour la biodiversité des Caraïbes de TNC, le Caribbean Biological Corridor, MARFund, les réseaux impliqués dans la collaboration transatlantique parmi les AMP, ainsi que la mise en œuvre de stratégies qui encouragent l'objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité.

2.2.3 Résultats escomptés et indicateurs

28. Les principaux résultats et indicateurs de résultats de ce sous-programme seront :

Résultats	Indicateurs de résultats
Une capacité de gestion et d'exécution du CaMPAM améliorée dans plusieurs AMP de la grande région Caraïbe via la mise en place du cours de FdF, les programmes de mentorat et l'octroi de subventions	Un nombre croissant de professionnels des AMP impliqués dans le renforcement des compétences et les programmes de formation créés pour améliorer leur capacité à répondre aux problèmes de gestion et aux menaces environnementales émergentes dans les zones marines et côtières
De meilleures informations et une meilleure diffusion concernant les AMP de la région grâce à la mise à jour du site Internet et de la base de données régionale du CaMPAM et à l'amélioration du forum du réseau	Un plus grand nombre de professionnels des AMP, de décideurs, de scientifiques et autres parties prenantes qui s'engagent pour et contribuent à la base de données des AMP et au forum Internet du CaMPAM, ainsi que d'autres initiatives régionales et internationales qui facilitent le partage d'informations
Des relations et une collaboration plus forte entre les professionnels des AMP, les scientifiques, les pêcheurs, les autres parties prenantes et des experts internationaux/régionaux	Un plus grand nombre participant aux activités créées pour soutenir et renforcer la gestion des zones protégées (PA) dans la grande région Caraïbe

Budget proposé (indicatif)

Activité	2019			2020		
	CTF	Autres sources	Total	CTF	Autres sources	Total
Coordination et voyage du CaMPAM	0	10 000	10 000	0	10 000	10 000
Renforcement des AMP						
Cours FdF	0	35 000 ²	35 000	0	35 000 ²	35 000
Petites subventions et pilotes de démonstration DSS	0	40 000 ³	40 000	0	40 000	40 000
Réseau de mentors	0	35 000 ¹	35 000	0	35 000	35 000
Développement d'un réseau solide de professionnels des AMP en améliorant la communication et la diffusion des informations						
Forum Internet du CaMPAM	0	20 000 ¹	20 000	0	15 000	15 000
Soutien de la Session AMP aux Conférences du GCFI (2019 et 2020)	0	15 000 ³	15 000	0	15 000 ³	15 000
Développement, maintenance et promotion de la base de données régionale des AMP						
Base de données régionale des AMP	0	10 000 ¹	10 000	0	10 000	10 000
TOTAL (USD)	0	165 000	165 000	0	160 000	160 000

¹Comprend des financements fournis par le projet Biodiversité pour le développement durable dans les Caraïbes

²Comprend le financement du SPAW-RAC, et d'autres sources de financement

³Montant approximatif converti de l'euro au dollar US avec le taux de conversion de 1 EUR pour 1,12 USD

2.3 Élaboration de lignes directrices relatives à la gestion des aires et des espèces protégées

2.3.1 Objectifs

29. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :
- (a) Promouvoir et favoriser le développement et la mise en œuvre des directives sur l'établissement, la gestion et l'inscription des aires protégées dans le cadre du protocole SPAW ;
 - (b) Promouvoir la planification d'un système national pour les aires protégées en tant que mécanisme pour le développement de mécanismes de législation et de rapports pertinents ; et
 - (c) Promouvoir et favoriser le développement et la mise en œuvre des directives sur la conservation et la gestion des espèces dans le cadre du protocole SPAW.

2.3.2 Activités

30. Les activités devant être mises en œuvre pendant la biennale comprennent :

2.3.2.1 Inscription des aires protégées dans le cadre du protocole SPAW et du Programme de coopération

31. Il sera demandé aux Parties d'inscrire leurs aires protégées et un soutien aux sites sera étudié dans le cadre du programme de coopération (*voir les paragraphes 2.1.3 et 2.2.2.2 (d) ci-dessus*) en suivant les recommandations de la première réunion des gestionnaires d'aires protégées inscrites au titre du protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.9).

Les activités ci-dessous pourraient être proposées sous réserve de fonds et de ressources disponibles :

- (a) Examiner et évaluer les aires protégées actuellement inscrites concernant toute modification de leur statut, au vu de la mise à jour de la base de données régionale des AMP.
- (b) Renforcer la coopération avec les pêcheries régionales et les AEM existants (par ex., CRFM, WECAFC et CMS Shark MoU) pour promouvoir, mais sans s'y limiter, une analyse régionale des points communs entre les AMP existantes répertoriées dans le cadre du protocole SPAW et la fréquence et la répartition des espèces/la concentration des sites d'intérêt (par ex., la concentration de sites de frai du mérou rayé et la répartition des raies et des requins), en tant que contribution aux efforts de conservation et de gestion des espèces répertoriées par le SPAW.
- (c) Continuer à suivre la mise en œuvre de la Convention internationale sur les eaux de ballast et, le cas échéant, soutenir l'exclusion des AMP des zones d'échanges des eaux de ballast dans la région, y compris celles actuellement répertoriées par le protocole SPAW et toutes les futures AMP provenant de ces zones d'échanges des eaux de ballast.
- (d) Diffuser largement et mettre à jour si besoin la fiche d'informations sur le processus d'inscription SPAW et sur les sites répertoriés, préparés par le Secrétariat (2017).
- (e) Continuer à créer des espaces dédiés pour chaque aire protégée répertoriée par le SPAW en utilisant le [site Internet du RAC-SPAW](#) dédié et la base de données/les sources d'informations sur la connectivité biologique du CaMPAM (*voir UNEP(DEPI)/RAC WG.40/INF.5*).
- (f) Continuer à alimenter la section de la lettre d'informations du RAC-SPAW dédiée aux sites répertoriés par le SPAW et aux activités du CaMPAM.
- (g) Utiliser le GCFI ou d'autres forums existants pour la participation des représentants des sites répertoriés par le SPAW.
- (h) Soutenir la gestion des aires protégées et le contrôle des espèces envahissantes, en considérant également le contexte de l'afflux de sargasses si nécessaire.

2.3.2.2 Critères pour l'évaluation des dérogations au titre de l'Article 11(2) du protocole SPAW

32. Suite aux délibérations du SPAW STAC7 (2016) et de la COP9, il est attendu que le groupe de travail chargé de concevoir des critères et une procédure d'évaluation des exemptions en vertu de l'article 11(2) du protocole SPAW soit invité à poursuivre son travail et, dans ce contexte, les activités suivantes sont proposées :

(a) L'application des formats de présentation des exemptions et l'établissement d'un rapport aux Parties contractantes quant à leur mise en œuvre

Encourager les parties à réviser les Directives pour l'évaluation des exemptions en vertu de l'article 11(2) du protocole SPAW (UNEP(DEPI) CARWG.37/3), et utiliser le format de rapport proposé (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/3 Rev1) pour faciliter cette révision.

(b) Aider les gouvernements à formuler leurs demandes de dérogations en vertu de l'Article 11(2)

Offrir de l'aide aux Parties contractantes dans la préparation de leurs rapports pour demander des dérogations en utilisant le format de rapport proposé, en reconnaissant qu'en vertu des décisions de la COP9, les Parties doivent tout d'abord suivre les bonnes pratiques communément acceptées, en évitant les potentielles répercussions négatives et en proposant des mesures d'atténuation et/ou correctives si besoin.

2.3.2.3 Dresser une liste des Espèces protégées dans le cadre du protocole SPAW

33. Suite aux efforts du groupe de travail constitué à cet égard, un nombre d'espèces a été ajouté aux annexes II et III du protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/4). Afin de permettre toute modification additionnelle aux annexes, l'évaluation continue des espèces par un groupe de travail actualisé est recommandée.

2.3.3 Résultats escomptés et indicateurs

34. Les principaux résultats et les indicateurs de résultats de ce sous-programme seront :

Résultats	Indicateurs de résultats
Une liste mise à jour des aires protégées dans le cadre du protocole SPAW et du programme de coopération parmi les sites réactivés	Un plus grand nombre d'aires protégées répertoriées par le protocole SPAW, des révisions continues des informations fournies sur la liste, ainsi que des informations détaillées sur les AMP au sein de la grande région Caraïbe.
La diffusion d'un format pour présenter les dérogations en vertu de l'Article 11(2) et la rédaction de rapports relatifs à leur mise en œuvre	Des soumissions améliorées et un examen des espèces proposées pour dérogation selon l'article 11(2) du protocole SPAW afin d'assurer la survie permanente des espèces
Une liste révisée des espèces protégées en vertu des Annexes I-III du protocole SPAW	Compréhension et suivi amélioré des espèces listées dans les annexes I-III du protocole SPAW et mise en œuvre d'activités créées pour assurer la survie de ces espèces

Budget proposé (indicatif)

Activité	2019			2020		
	CTF	Autres sources*	Total	CTF	Autres sources*	Total
Liste des aires protégées dans le cadre du protocole SPAW						
Soutien au programme de coopération des aires protégées de la liste	0	5 000	5 000	0	5 000	5 000
Critères d'évaluation des dérogations en vertu de l'Article 11 du protocole SPAW						
Aider les Parties à formuler leurs demandes de dérogations en vertu de l'Article 11(2)	0	7 000	7 000	0	7 000	7 000
Stratégie de développement	0	10 000	10 000	0	5 000	5 000
Dresser une liste des Espèces protégées dans le cadre du protocole SPAW						
Évaluation de la liste	0	7 000	7 000	0	7 000	7 000
Total	0	29 000	29 000	0	24 000	24 000

*Soutien en nature étudié par les partenaires

2.4 Conservation des espèces menacées et en danger

2.4.1 Objectifs

35. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :
- Créer un consensus dans la région sur les priorités de gestion des espèces en voie d'extinction et migratrices ;
 - Mettre en œuvre des activités prioritaires de rétablissement des espèces existantes et des plans de gestion conçus dans le cadre du protocole SPAW ;
 - Développer, le cas échéant, des plans et des programmes de gestion adéquats pour les espèces prioritaires qui représentent un sujet d'inquiétude régional, y compris lorsqu'elles ont une importance économique ; et
 - Lutter contre la menace grandissante des espèces exotiques envahissantes (EEE) qui pourraient avoir un impact négatif sur les espèces du SPAW et les habitats de la grande région Caraïbe, notamment les EEE marines ou côtières.

2.4.2 Activités

36. En respectant le plan de travail et le budget pour la biennale 2017-2018 et les priorités identifiées à des fins de mise en œuvre par les Parties du protocole SPAW et le Secrétariat (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/6.Rev1), les activités proposées pendant la biennale 2019-2020 seront axées sur les espèces migratrices, y compris les mammifères marins, les tortues de mer, ainsi que le soutien du contrôle et de la gestion des espèces invasives et de la sargasse.

2.4.2.1 Conservation des mammifères marins

37. Mise en œuvre attendue entre 2018 et 2020 d'un projet de taille intitulé « Réseau de préservation des mammifères marins caribéens », financé par l'UE (2 903 178,24 €) et mené par AGOA de l'Agence française pour la biodiversité et par CAR-SPAW.

Le principal objectif du projet CARIMAM est de développer un réseau d'aires marines protégées dédié à la conservation des mammifères marins dans les Caraïbes. Ce réseau visera à renforcer les compétences en matière de gestion et à développer des outils communs à des fins de gestion et d'évaluation. En outre, ce réseau permettra le développement d'une observation commerciale des mammifères marins sur le long terme dans les Caraïbes, ainsi que le soutien aux accords de partenariat avec les réserves néerlandaises et de République dominicaine.

Le CAR-SPAW mènera ou sera impliqué dans la mise en place d'un certain nombre de travaux techniques dans le cadre du projet :

- Analyse régionale de la législation et des menaces concernant les mammifères marins dans les Caraïbes (CAR-SPAW)
- Renforcement des connaissances sur les mammifères marins dans les Caraïbes (mené par l'AGOA)
- Renforcement des compétences et apport d'outils pour une meilleure gestion des mammifères marins (CAR-SPAW/AGOA)
- Développement d'une méthodologie de mesure acoustique cohérente afin de contrôler la population de mammifères marins à l'échelle des Caraïbes (AGOA)
- Établissement d'activités d'observation des baleines commerciales, durables et respectueuses de la vie sauvage dans les Caraïbes (CAR-SPAW)
- Recommandations pour le développement de plans de gestion dans les AMP et les zones du projet (CAR-SPAW)

Dans ce contexte, le CAR-SPAW sera également responsable des activités suivantes :

- Inventaire de l'expertise actuelle dans le réseau de gestionnaires pour apporter un soutien aux aires protégées de mammifères marins
- Analyse des plans de gestion existants pour l'amélioration et l'identification des sites pilotes
- Création d'outils pour développer un système de certification à des fins d'observation des baleines, diffusion de cet outil dans la région, et formation des opérateurs
- Organisation d'un atelier régional pour les gestionnaires des réserves de mammifères marins des Caraïbes

En plus des partenaires centraux de l'UE, le projet vise à impliquer de nombreux territoires de la grande région Caraïbe, dont Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache, Saint-Martin, la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, la République dominicaine et les îles Turques-et-Caïques.

38. En outre, en suivant les priorités identifiées lors des COP 8 et 9 du programme SPAW, les progrès effectués à ce jour concernant les activités mises en place depuis l'adoption du PAMM en 2008 (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.6) et les réalisations du [projet LifeWeb](#) « *Planification marine à grande échelle des corridors et aires protégées pour les mammifères marins dans la grande région Caraïbe et du Pacifique du Nord-Est et du Sud-Est* » (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.8), les mises en œuvre suivantes sont proposées, en fonction de la disponibilité des ressources, en synergie adéquate avec le projet CARI'MAM décrit ci-dessus, ainsi que les activités (e) et (d) ci-dessous :

- (a) **Améliorer la prise de conscience, recueillir les données et atténuer les effets des collisions et des enchevêtrements avec les navires des espèces de baleines et de dauphins dans la grande région Caraïbe, en collaboration avec la Commission baleinière internationale (CBI).**

Mettre en application les recommandations émanant de l'atelier commun CBI et SPAW/PNUE concernant la question des collisions et des ateliers de formation (Mexique 2013 et Saint-Martin 2013) concernant la question des impacts néfastes des interactions de l'être humain avec les mammifères marins dans la grande région Caraïbe.

- (b) **Renforcer la planification spatiale marine pour la conservation des mammifères marins.**

- Fournir un soutien au développement des efforts de surveillance transfrontalière des mammifères marins pour combler les lacunes en matière de données, identifiées au cours du projet LifeWeb en collaboration avec d'autres organisations et sur la base des informations déjà disponibles.
- Soutenir et promouvoir les initiatives de coopération transfrontalière à l'échelle sous-régionale et régionale, en explorant en collaboration avec les pays concernés (à savoir, la République Dominicaine, Porto Rico, les Îles Vierges américaines, les Îles Vierges britanniques) le développement d'un scénario de gestion des mammifères marins (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.10).

(c) Faire le suivi des ateliers sur l'échouage.

- Continuer à renforcer les capacités du réseau local de surveillance des échouages, en particulier dans la zone des corridors destinés à la conservation des mammifères marins de l'Amérique du Sud-Est (MamaCocoSea), dans le prolongement des ateliers sous-régionaux consacrés à l'échouage qui ont eu lieu en 2005, 2009 et 2010.
- Soutenir un référentiel régional sur les données d'échouage et développer un réseau régional de coordinateurs nationaux chargés de la surveillance des échouages de mammifères marins, sur le modèle du WIDECAS (Réseau de conservations des tortues marines dans la grande région Caraïbe), facilité par des coordinateurs régionaux avec des points focaux nationaux.

(d) Soutenir la cause des mammifères marins sur les réseaux en développant les relations entre les sites protégés, les acteurs de l'éducation et les acteurs de la sensibilisation à ces questions.

En collaboration avec les partenaires du Programme de sanctuaires jumelés pour la protection des baleines à bosse de l'Atlantique du Nord (NAHW-SSP) (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.16) et la communauté des ONG de défense de l'environnement, soutenir les activités organisées dans le cadre du projet « Jump with Whales » :

- Collecte continue des nageoires caudales de baleines à bosse (informations/photos) dans la grande région Caraïbe par les plaisanciers faisant partie de [CARIBTail](#).
- Développement et conception d'activités en prévision de l'« Année de la baleine à bosse » organisée entre 2019 et 2020, célébrant le réseau d'aires protégées des mammifères marins du programme SPAW.

(e) Soutenir une observation durable des mammifères marins dans la grande région Caraïbe.

À la suite des recommandations formulées dans le cadre de l'Atelier régional sur l'observation des mammifères marins dans la grande région Caraïbe (Panama, du 19 au 22 octobre 2011) et compte tenu des priorités recensées par les participants, les activités suivantes sont proposées et peuvent être réalisées en collaboration avec le projet CARI'MAM :

- Promouvoir la mise en œuvre à l'échelle nationale et régionale des *Principes directeurs et des directives sur les bonnes pratiques en matière d'observation des mammifères marins dans la grande région Caraïbe* (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.13), qui peut également être favorisée par le suivi du projet pilote « Aires marines protégées - Coopération avec une dimension transatlantique Nord et Sud ».
- Développer une base de données régionale et un bureau d'informations pour les données d'observation des mammifères marins.
- Identifier le matériel nécessaire, et les coûts associés, permettant de recueillir des données pendant les excursions d'observation des mammifères marins, pour être en mesure de fournir aux voyageurs l'équipement nécessaire.

(f) Élaborer une stratégie pour signer et mettre en œuvre un mémorandum de coopération entre le PNUE/Secrétariat de la Convention de Carthage et la Commission baleinière internationale (CBI).

2.4.2.2 Conservation des tortues de mer (en collaboration avec WIDECAS)

39. Les activités énumérées ci-après seront traitées en priorité au cours de la biennale :

- (a) Soutenir l'élaboration de plans d'action pour la restauration des tortues de mer (STRAP) dans les pays qui ne disposent pas de ce type de plans.
- (b) Soutenir les STRAP existants grâce à la mise en œuvre d'actions prioritaires à l'échelle nationale, notamment en dispensant une formation destinée aux éducateurs (formation des formateurs), aux agents d'application de la loi, aux vétérinaires et aux premiers intervenants.
- (c) Renforcer la collaboration avec la IAC sur le développement de STRAP et d'autres activités de protection des tortues de mer dans le cadre du plan de travail afin d'éviter que certaines tâches ne soient réalisées deux fois.

- (d) Continuer à promouvoir les directives et les critères standard pour la surveillance des sites de référence situés dans les aires d'alimentation des tortues de mer dans la grande région Caraïbe et assurer la formation en matière de surveillance des plages de nidification et de la population dans l'eau.

2.4.2.3 Aide aux efforts visant les espèces exotiques envahissantes dans la région en collaboration avec les partenaires concernés, en particulier en ce qui concerne l'invasion du poisson-lion

2.4.2.4 Collaboration renforcée avec la CITES en matière de poursuites concernant le commerce illicite des espèces

40. Dans le prolongement du second atelier sur la lutte contre la fraude en matière d'espèces sauvages au niveau régional, organisé conjointement par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la CITES (20 au 22 mai 2017), continuer à coordonner le développement du réseau régional de lutte contre la fraude en matière d'espèces sauvages (CaribWEN) en collaboration avec les partenaires précités, les Parties du protocole SPAW et les organisations régionales. Des efforts seront également consentis en vue de s'assurer que les Parties et les ONG travaillent dans leur sphère d'influence respective, telle que l'Union européenne et la CARICOM, pour appeler les autres Parties à réglementer au sein de leurs systèmes juridiques nationaux les aspects tels que :
- La propriété, la possession, la vente et la publicité des espèces endémiques des Caraïbes, répertoriées par la CITES ; et
 - La mise sur les marchés nationaux ou internationaux des spécimens et de leur descendance, acquis illégalement.
41. Les pays qui sont Parties à la CITES doivent se joindre au groupe de contact du Comité permanent de la CITES, et les Parties au programme SPAW ainsi que les ONG doivent appuyer les recommandations émanant du groupe de contact.

2.4.2.5 Partage des données de nature générale concernant les sargasses dans la région et activités de recherche

42. Améliorer la coordination de la réponse et le partage d'informations entre les pays de la région sur la façon de contrôler les algues brunes de la famille des *sargasses*. Parmi les activités spécifiques mises en œuvre dans le cadre du CAR-SPAW figurent les suivantes :
- Coordination d'un forum en ligne PNUE-PEC/CAR-SPAW sur les *sargasses* pour faciliter le partage des données à l'échelle régionale.
 - Coordination du partage des données sur la gestion et l'impact des *sargasses* dans les zones humides en collaboration avec le Secrétariat de l'Initiative régionale pour les zones humides des Caraïbes.
 - Coordination de projets et d'événements sur les *sargasses* dans la grande région Caraïbe.
 - Développement et partage de documents d'information destinés au grand public, aux gouvernements, aux gestionnaires des zones côtières et à d'autres parties concernées par la question : guide des meilleures pratiques de gestion à l'échelle régionale.
 - Appui aux projets de recherche sur les origines, les impacts et les méthodes de contrôle des *sargasses*.
 - Coordination d'une réponse cohérente concernant les *sargasses* entre les Secrétariats de la Convention d'Abidjan et de Carthagène, le PNUE/GPA et d'autres programmes du PNUE portant sur l'évaluation des arrivées massives de *sargasses* dans la grande région Caraïbe et l'Afrique de l'Ouest.

2.4.3 Résultats escomptés et indicateurs

43. Les principaux résultats et indicateurs de résultats de ce sous-programme seront les suivants :

Résultats	Indicateurs de résultats
Meilleure préparation et meilleure réponse aux impacts anthropiques sur les populations de mammifères marins dans la grande région Caraïbe	Amélioration de la prise de conscience sur les questions d'enchevêtrement des mammifères marins, les polluants marins et les collisions avec les navires dans la grande région Caraïbe, et meilleure réponse à ces questions
Amélioration des connaissances sur les zones d'habitat essentiel des mammifères marins et soutien accru à la protection transfrontalière, par le biais, notamment, de campagnes d'éducation, de la mise en œuvre du projet Cari'Mam et des collaborations avec les acteurs locaux, régionaux et privés	Protection supplémentaire accordée aux espèces de mammifères marins et à leurs zones d'habitat essentiel dans la grande région Caraïbe, y compris le développement de collaborations avec les États membres qui partagent les stocks de mammifères marins
Référentiel régional de données sur l'échouage de mammifères marins bénéficiant du soutien dans la grande région Caraïbe	Amélioration et intensification de la diffusion et de la collecte des données sur l'échouage de mammifères marins dans la grande région Caraïbe, notamment en ce qui concerne l'intensification de la participation et de la collaboration des États membres
Amélioration des stratégies visant à encourager une observation durable des mammifères marins dans la grande région Caraïbe	Mise en œuvre des pratiques responsables en matière d'observation des mammifères marins garantissant un impact minimal sur les espèces de mammifères marins, tout en permettant d'assurer un revenu régulier aux communautés vivant dans la grande région Caraïbe
Acceptation et développement de stratégies pour la mise en œuvre du mémorandum de coopération avec la CBI en vue de servir les objectifs du PAMM	Amélioration et intensification de la diffusion, de la collecte et de l'utilisation des données sur les mammifères marins dans la grande région Caraïbe, en ce qui concerne, notamment, la prise directe ou indirecte des mammifères marins, et intégration de mesures visant à réduire la prise par le biais des politiques nationales en matière d'environnement et de développement
Extension des STRAP en place et développement de nouveaux STRAP	Augmentation du nombre d'États ayant développé ou renforcé leurs stratégies en matière de protection des espèces de tortues marines et de leurs habitats dans la grande région Caraïbe
Élaboration des directives et des critères standard en matière de surveillance des sites de référence situés sur des aires d'alimentation des tortues de mer dans la grande région Caraïbe Organisation de la formation sur la surveillance des plages de nidification et des populations dans l'eau	Augmentation du nombre d'États dans la grande région Caraïbe ayant la capacité et ayant renforcé leur capacité à améliorer l'observation des tortues de mer dans leur pays grâce à des méthodes de recherche coordonnées et normalisées
Mise en place du réseau régional de lutte contre la fraude en matière d'espèces sauvages	Amélioration de la protection des espèces endémiques de la grande région Caraïbe grâce à des collaborations renforcées entre les Parties, les ONG et les autres parties prenantes concernées
Amélioration du partage d'informations et de connaissances entre les universitaires, les gestionnaires des ressources et le public sur les <i>sargasses</i>	Amélioration de l'échange d'informations sur les <i>sargasses</i> entre les parties prenantes de la grande région Caraïbe, afin de faciliter l'élaboration de plans de gestion complets visant à réduire les impacts dans la région

Budget proposé (indicatif)

Activité	2019			2020		
	CTF	Autres sources	Total	CTF	Autres sources	Total
Conservation des mammifères marins						
Éducation et sensibilisation à la cause des mammifères marins	0	25 000 ¹	25 000	0	25 000 ¹	25 000
Mise en œuvre du projet CARI'MAM	0	150 000 ²	150 000	0	150 000 ²	150 000
Contrôle des populations de poisson-lion						
Soutien du Comité régional Poisson-lion	0	20 000 ³	20 000	0	20 000	20 000
Partage de données et recherche sur les sargasses						
Partage de données et recherche sur les sargasses	0	50 000 ⁴	50 000	0	50 000 ⁴	50 000
TOTAL	0	245 000	245 000	0	245 000	245 000

¹Contributions en nature du sanctuaire marin national de Stellwagen Bank, du Center for Coastal Studies (Centre d'études des zones côtières) et de l'organisation caritative Whale and Dolphin Conservation

²Comprend un montant de 25 000 dollars pour le projet Cari'Mam et 4 000 euros pour Allied Whale au taux de change de 1 €/1,12 \$

³Montant approximatif converti de l'euro au dollar en utilisant le taux de change de 1 €/1,12 \$

⁴Comprend des fonds en provenance de France par l'intermédiaire du CAR-SPAW

2.5 Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins

2.5.1 Objectifs

44. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :
- (a) Aider à la gestion des écosystèmes côtiers et marins de la région sur une base durable, par le biais, notamment, de pratiques durables.
 - (b) Mobiliser la volonté politique et les actions des gouvernements et d'autres partenaires œuvrant en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés, tels que les mangroves et les herbiers marins.
 - (c) Communiquer efficacement sur la valeur et l'importance des récifs coralliens, des mangroves et des herbiers marins, y compris sur leurs services écosystémiques, les menaces qui pèsent sur leur durabilité et les actions nécessaires à leur protection.
 - (d) Promouvoir l'approche de la gestion écosystémique, les principes et les valeurs de la bonne gouvernance en matière de conservation et de gestion des écosystèmes marins dans la région.

2.5.2 Activités

45. Les activités qu'il est proposé de mettre en œuvre au cours de la période biennale demeureront axées sur les écosystèmes des récifs coralliens et le projet CLME+ (UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.10). Parmi les activités proposées figurent les activités suivantes :

2.5.2.1 Conservation des récifs coralliens

- (a) Poursuite de la réactivation du réseau de surveillance des récifs coralliens des Caraïbes dans le cadre du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCMRN- Caraïbes) (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.10). Les activités porteront sur :

- La promotion et la mise en œuvre des Directives régionales en matière de surveillance biophysique des récifs coralliens (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.17) ;
 - L'élaboration d'une stratégie de communication et des outils associés ;
 - La représentation et la promotion des directives auprès des acteurs concernés ;
 - La mise en œuvre des activités de renforcement des compétences, telles que des ateliers et le financement de petites subventions destinées aux travaux sur le terrain.
- (b) Mise en œuvre du projet Bluefinance en collaboration avec Bluefinance Economics for Coral Reef Ecosystems (ECRE) et le PNUE, à travers son Partenariat mondial pour la valorisation des récifs coralliens. Le projet vise à obtenir des résultats environnementaux, sociaux et financiers grâce à des collaborations renforcées avec le secteur privé dans le domaine de la conservation des récifs coralliens. Le projet, mis en œuvre par le CAR-SPAW en partenariat avec le projet GRID-Arendal, doit poursuivre ses activités à la Barbade, en République Dominicaine, à Saint-Kitts-et-Nevis, aux Bahamas et à Antigua et Barbuda.

Les nouvelles activités prévues comprennent l'exploration de potentielles AMP à Cuba, au Honduras (Roatan), au Belize, au Guatemala et au Mexique. À un niveau régional, un protocole d'accord a été signé entre Blue Finance et le fonds Caribbean Biodiversity Fund afin de développer l'approche à adopter dans les pays des Caraïbes. Blue Finance participe également au développement d'un centre d'économie bleue avec le PNUE et des investisseurs.

2.5.2.2 « Catalyser la mise en œuvre du Programme d'action stratégique (PAS) pour la gestion durable des ressources marines vivantes communes dans les grands écosystèmes marins des Caraïbes et du plateau nord du Brésil (CLME+) »

46. À travers ses sous-programmes AMEP et SPAW, le PEC-PNUE continuera à collaborer avec des partenaires, le cas échéant, pour la mise en œuvre du projet de 5 ans du PNUE/FEM, appelé CLME+ (2015-2019). Le projet est soutenu par le FEM (Fonds pour l'environnement mondial) par le biais d'une contribution financière de 12,5 millions USD. Le cofinancement pour la mise en œuvre du projet CLME+ devrait s'élever à environ 110 millions USD.
47. Le projet CLME+ contribuera à l'amélioration de la gouvernance durable et à la gestion des ressources marines vivantes communes dans la région du CLME+ pendant les cinq (5) premières années de la mise en œuvre du PAS. Avec une subvention de 1 365 000 USD, SPAW et les sous-programmes AMEP mettront en œuvre leurs activités dans le cadre du PAS (UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.7 Rev2), notamment les suivantes :
- Coordination améliorée entre les aménagements visant la mise en œuvre des protocoles SPAW et LBS dans le cadre de la convention de Carthagène et accord entre le Secrétariat et le Brésil pour impliquer le pays dans les domaines liés aux objectifs du CLME.
 - Développement d'une « Stratégie régionale et d'un plan d'action en vue de l'évaluation, de la protection et/ou de la restauration des habitats marins essentiels de la région du CLME+ ».
 - Mise en œuvre des projets pilotes démontrant la transition vers une approche de gestion écosystémique (EBM) au niveau sous-régional/du site CLME+.
 - Développement d'un rapport préalable d'évaluation de faisabilité et de référence concernant les besoins et les opportunités d'investissement en vue d'une protection renforcée et de la restauration des habitats essentiels.
 - Développement d'un plan d'investissement en vue d'une action à grande échelle dans le domaine de la protection et de la restauration de l'habitat, particulièrement axée sur les habitats d'importance critique en ce qui concerne les dispositions actuelles et potentielles futures, relatives aux biens et services écosystémiques, et les contributions aux avantages pour l'environnement sur le plan mondial.
 - Développement des portails « Contrôle et évaluation de la mise en œuvre du PAS » et « État des écosystèmes marins et des ressources marines vivantes partagées dans la région du CLME+ », et élaboration de projet de rapport.

2.5.2.3 Application étendue de la gestion écosystémique

48. Dans le cadre du projet financé par l'Italie « *Biodiversité pour le développement durable dans les Caraïbes (EBM)* » (UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.6) et en collaboration avec la Division des écosystèmes du PNUE, la mise en œuvre des activités existantes sera poursuivie avec des partenaires déjà présents ou nouveaux pour l'élaboration de nœuds régionaux et la mise en place des enseignements tirés des projets pilotes en République Dominicaine. Une attention toute particulière sera portée au développement de partenariats avec les pays hispanophones et néerlandophones de la région et à l'application/l'intégration de la planification spatiale marine.

L'élaboration et la réalisation d'un document technique pour le réseau GLISPA concernant les enseignements tirés sur les applications EBM et DSS (Decision Support System) dans la grande région Caraïbe et le potentiel de son utilisation future seront préparés avec un rapport de projet final, plus spécifiquement en relation avec les réalisations des nœuds régionaux du projet, leurs connexions, le protocole de communication et le potentiel des applications EBM/DSS futures proposées.

2.5.2.4 Mise en œuvre de l'initiative BEST (Projet CAR- SPAW)

- L'initiative BEST a pour but de promouvoir la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des services que fournissent les écosystèmes dans les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne. Les pays éligibles au financement et à la mise en œuvre du projet dans le cadre de l'initiative BEST sont Aruba, les Bermudes, Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache, Saint-Martin, Anguilla, Montserrat, les îles Turques-et-Caïques, les îles Vierges britanniques, les îles Caïmans et St. Barthélemy. Elle inclut quatre (4) subventions moyennes pour les projets suivants :
 - Les espèces exotiques envahissantes dans les territoires britanniques d'outre-mer
 - La conservation des tortues de mer à Anguilla
 - La restauration de récifs coralliens dans les territoires d'outre-mer néerlandais
 - La création du premier parc marin d'Aruba
- Il existe également quinze (15) subventions de petite taille octroyées à des projets liés à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable de services écosystémiques. Ceci inclut, sans s'y limiter, la conservation des récifs coralliens, la conservation des iguanes, la restauration des arbres endémiques et la gestion des poissons-lions.

De nombreux projets se sont terminés fin 2018 ou seront terminés au printemps 2019. L'initiative BEST 2.0 sera officiellement terminée en décembre 2019.

2.5.2.5 Conservation des zones humides/mangroves

49. En collaboration avec l'Initiative régionale pour les zones humides des Caraïbes (CariWet), le CAR-SPAW développe des activités conçues de manière à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des mangroves. En cas de financement disponible, les activités proposées pourraient inclure les actions suivantes :
- Relancer les actions Cariwet et Ramsar par l'intermédiaire du *Centre régional pour la formation et de la recherche sur les zones humides (CREHO)* avec un développement accru dans le contexte des ateliers/séminaires FdF CaMPAM sur la gestion et la protection des zones humides
 - Concevoir et mettre en œuvre un projet portant sur l'impact des *sargasses* au sein d'un site Ramsar dans un site inscrit au protocole SPAW.
 - Coordonner avec les Parties intéressées l'élaboration des propositions de subventions visant à identifier les synergies avec le sous-programme SPAW, notamment en ce qui concerne les 32 sites inscrits au protocole SPAW.
 - Explorer les liens avec le fonds Wetlands for the Future afin de développer des ateliers de formation et de renforcement des compétences.

2.5.3 Résultats escomptés et indicateurs

50. Les principaux résultats et indicateurs de résultats de ce sous-programme seront les suivants :

Résultats	Indicateurs de résultats
Réseau GCRMN réactivé dans la région des Caraïbes et orientations fournies par le Comité de direction	Amélioration et renforcement des capacités des pays à surveiller et à protéger les écosystèmes des récifs coralliens grâce à l'utilisation normalisée de la collecte de données et des méthodes de déclaration
Collecte de données harmonisées lors de l'observation biophysique des récifs coralliens	
Définition des mécanismes financiers et des structures de cogestion durables en vue de la protection des écosystèmes coralliens de la Barbade Développement d'un plan d'investissement pour la protection et la restauration des habitats critiques	Mécanismes financiers/plans d'investissement, par les États membres participants, pour assurer la protection durable à long terme des écosystèmes critiques
Développement d'une « Stratégie régionale et d'un plan d'action en vue de l'évaluation, de la protection et de la restauration des habitats marins essentiels de la région du CLME+ »	Diffusion de la « Stratégie régionale et d'un plan d'action en vue de l'évaluation, de la protection et de la restauration des habitats marins essentiels de la région du CLME+ » et utilisation dans le cadre des interventions pour la restauration de l'habitat
Développement des portails de contrôle, d'évaluation et d'établissement de rapports sur la mise en œuvre du PAS du projet CLME+ et de ses écosystèmes marins	Développement de contenu et création de portails en vue d'assurer un suivi régulier, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les écosystèmes marins dans les zones de gestion visées par le projet CLME+
Ateliers FdF CaMPAM dans les pays SPAW-Cariwet-Ramsar axés sur la conservation et l'utilisation durable des mangroves	Renforcement des capacités des États membres concernant la conservation efficace et l'utilisation durable des ressources présentes dans les écosystèmes des mangroves

Budget proposé (indicatif)

Activité	2019			2020		
	CTF	Autres sources	Total	CTF	Autres sources	Total
Conservation des récifs coralliens						
Mise en œuvre du GCRMN dans les Caraïbes et soutien aux pays chargés de la surveillance	0	68 500 ¹	68 500	0	68 500 ¹	68 500
Mise en œuvre du projet Blue Finance	0	106 500 ²	106 500	0	106 500 ²	106 500
Mise en œuvre du PAS du projet CLME+³						
Accord finalisé entre les protocoles SPAW et LBS et mémorandum de coopération (MoC) entre le PEC et le Brésil	0	28 397	28 397	0	23 478	23 478
Stratégie régionale et plan d'action	0	68 608	68 608	0	30 238	30 237
Projet pilote décrivant la transition vers la gestion écosystémique	0	165 750	165 750	0	118 250	118 250
Rapport préalable d'évaluation de faisabilité et de référence	0	50 769	50 769	0	0	0

Activité	2019			2020		
	CTF	Autres sources	Total	CTF	Autres sources	Total
Élaboration d'un plan d'investissement	0	26 500	26 500	0	30 606	30 606
Développement de portail(s) Web	0	74 977	74 977	0	20 696	20 696
Initiative BEST⁴						
Mise en œuvre de l'initiative BEST	0	224 000	224 000	0	0	0
Conservation des zones humides/mangroves						
Développement d'ateliers FdF	0	30 000	30 000	0	30 000	0
Projet sur les sargasses	0	50 000	0	0	50 000	0
TOTAL	0	894 001	844 001	0	478 268	398 267

¹Inclut le financement en provenance de France par le biais du CAR-SPAW et d'autres contributions à venir

²Inclut le financement prévu du PNUE

³Financement par le biais du projet CLME+

⁴Financement par l'UICN à un taux de change de 1,12 EUR/ 1 USD

3. ANALYSE SOMMAIRE DES ACTIVITÉS À METTRE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'EXERCICE BIENNAL 2019-2020 DU PROGRAMME SPAW ET DE LEUR CORRÉLATION AVEC LES RÉOLUTIONS/OBJECTIFS/INDICATEURS INTERNATIONAUX

Compte tenu du fait que les activités menées dans le cadre du sous-programme SPAW peuvent contribuer à la réalisation de certains objectifs internationaux relatifs à la diversité biologique, un résumé des activités à mettre en œuvre dans le cadre de l'exercice biennal 2019-2020, et de leur corrélation avec les objectifs arrêtés au niveau international, a été élaboré. Les objectifs internationaux ayant fait l'objet de cette analyse sont les suivants : les objectifs de développement durable, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), les résolutions de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-3) et les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. On trouvera dans les tableaux ci-dessous les objectifs et indicateurs pertinents et à l'Annexe I une présentation détaillée des objectifs.

Activité		Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
		Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-3	Objectifs d'Aichi
Renforcement des aires protégées dans la grande région Caraïbe	Renforcement des AMP (priorité aux AMP référencées dans le cadre du protocole SPAW)	1.5, 12.2, 13.1, 14.2, 14.5, 14.7	58a, 58b, 58c, 58e, 58f, 58o, 63a, 63f, 63g, 90a, 90c	3.2, 4.25, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.8, 10.1, 10.7, 10.9	5, 10, 11, 14, 15, 19
	Renforcement du réseau de gestionnaires des AMP en améliorant la communication et la diffusion des informations (2.2.2.2)	14.2, 14.a, 17.16	58a, 58b, 58c, 58e, 58f, 58o, 63a, 63f, 63g, 90a, 90c	3.2, 4.25, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.8, 10.1, 10.7, 10.9	11, 14, 15, 19
	Développement continu, gestion et promotion de la base de données régionale sur les AMP (2.2.2.3)	14.2, 14.a	58a, 58c, 58e, 58f, 58o, 90a	3.2, 4.25, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.8, 10.1, 10.7, 10.9	11, 19
	Synergies avec les initiatives et les efforts nationaux et internationaux concernant les AMP (2.2.2.4)	12.2, 14.2, 14.a, 17.9, 17.16	58a, 58b, 58c, 58e, 58f, 58o, 63a, 63f, 63g, 90a, 90c	3.2, 4.25, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.8, 10.1, 10.7, 10.9	11, 19
Élaboration de lignes directrices relatives à la	Inscription des aires protégées au titre du programme de	12.2, 14.2, 14.5	58a, 58b, 58c, 58e, 58o, 63a, 63f, 63g, 90a, 90c, 95a, 95b, 95c	3.2, 4.25, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.8, 10.1, 10.7, 10.9	5, 11, 14, 15, 19

Activité		Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
		Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-3	Objectifs d'Aichi
gestion des aires et des espèces protégées	coopération et du protocole SPAW (2.3.2.1)				
Élaboration de lignes directrices relatives à la gestion des aires et des espèces protégées	Critères d'évaluation des dérogations au titre de l'article 11(2) du protocole SPAW (2.3.2.2.)		58a, 58b, 58c	3.2, 4.25, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.8, 10.1, 10.7, 10.9	19
	Inscription des espèces protégées au titre du protocole SPAW (2.3.2.3)	12.2, 14.2	58a, 58c, 58o, 90a	3.2, 4.25, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.8, 10.1, 10.7, 10.9	6, 12
Conservation des espèces menacées et en danger	Conservation des mammifères marins (2.4.2.1)	12.2, 14.2, 17.14	30a, 30e, 58a, 58b, 58c, 58f, 58o, 90a, 90c	3.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.8, 10.1, 10.7, 10.9	1, 2, 6, 11, 12, 19
	Conservation des tortues de mer en collaboration avec WIDECAS (2.4.2.2)	12.2, 14.2, 17.14	58a, 58c, 90a	3.2, 4.25, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.8, 10.1, 10.7, 10.9	1, 2, 5, 6, 12, 19
	Soutien aux efforts régionaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (2.4.2.3)	12.2, 14.2, 17.14	58a, 58b, 58c, 58e, 58l, 63a, 63g, 90a, 90c, 95a, 95b, 95c	3.2, 4.25, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.8, 10.1, 10.7, 10.9	9, 10, 19
	Collaboration avec la CITES en matière de poursuites concernant le commerce illicite des espèces (2.4.2.4)	12.2, 14.2	58a, 58c, 90a, 90c	3.2, 4.25, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.8, 10.1, 10.7, 10.9	12
	Partage de données générales dans la région et recherches sur les <i>sargasses</i> (2.4.2.5)	12.2, 14.2	58a, 58c, 58f	10.1, 10.7, 10.9 3.2, 4.25, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.8	14

Activité		Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
		Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-3	Objectifs d'Aichi
Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins	Conservation des récifs coralliens (2.5.2.1)	12.2, 13.1, 14.2, 17.9, 17.16	58a, 58b, 58c, 58e, 58f, 58o, 63g, 90a, 90c	3.2, 4.25, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.8, 10.1, 10.7, 10.9	5, 10, 11, 14, 15, 19
	Mise en œuvre du Plan d'action stratégique du projet CLME+ (2.5.2.2)	12.2, 14.2, 17.16	58a, 58b, 58c, 58e, 58f, 58k, 58m, 58o, 63a, 63g, 90a, 90c	3.1, 3.2, 4.5, 4.25, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.8, 10.1, 10.7, 10.9	5, 6, 10, 11, 12, 14, 15
	Mise en œuvre du projet CARIB-Coast (2.5.2.3)	12.2, 13.1, 14.2, 17.9, 17.6	58a, 58b, 58c, 58e, 58f, 58o, 63a, 63f, 63g, 90a, 90c	3.1, 3.2, 4.5, 4.25, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.8, 10.1, 10.7, 10.9	5, 10, 11, 14, 15, 19
	Application étendue des principes de gestion écosystémique (2.5.2.4)	14.2, 17.9, 17.16	58a, 58b, 58c, 58e, 58o, 63g, 90a, 90c	3.1, 3.2, 4.5, 4.25, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.8, 10.1, 10.7, 10.9	5, 6, 11, 12, 14, 15, 19
Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins	Mise en œuvre de l'initiative BEST (2.5.2.5)	14.2, 14.5	58a, 58c, 58e, 58o, 63a, 63f, 63g, 90a, 90c	3.1, 3.2, 4.25, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.8, 10.1, 10.7, 10.9	5, 9, 11, 12, 14, 15
	Conservation des zones humides/mangroves (2.5.2.6)	14.2, 17.9, 17.16	58a, 58b, 58c, 58e, 63a, 63f, 63g, 90a, 90c	3.1, 3.2, 4.5, 4.25, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.8, 10.1, 10.7, 10.9	5, 10, 11, 14, 15, 19

ANNEXE I : LISTE DES RÉOLUTIONS/OBJECTIFS/INDICATEURS INTERNATIONAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DU PLAN DE TRAVAIL DU PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BIENNAL 2019-2020

Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-3	Objectifs d'Aichi
1.5 – D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental	30a – Élaborer et appliquer des mesures visant à promouvoir le tourisme réceptif, responsable, résilient et durable, pour tous	<p>3.1 – Invite les États membres à</p> <p>(d) Promouvoir la création de normes et de directives sur les bonnes pratiques relatives à la biodiversité dans les secteurs des services et de la production, en prenant en considération les approches écosystémiques et les implications des effets environnementaux cumulés sur la diversité biologique ;</p> <p>(e) Encourager l'adaptation des pratiques pour une infrastructure durable, la conservation des paysages et des écosystèmes, l'utilisation durable de la planification spatiale marine et terrestre, et l'introduction ou la promotion de mesures destinées à améliorer la sensibilisation aux nombreuses valeurs de la biodiversité qui contribuent à empêcher la pollution ;</p> <p>(f) Encourager les investissements dans la biodiversité en tant que moyens d'améliorer le fonctionnement des écosystèmes et des services qu'ils fournissent.</p>	1 – D'ici à 2020, au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable
12.2 – D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	30e – Miser sur les compétences notamment du Conseil mondial du tourisme durable, des observatoires mondiaux du tourisme durable (Organisation mondiale du tourisme), du Partenariat mondial pour le tourisme durable et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que du cadre décennal de	3.2 – Invite également le Directeur exécutif à promouvoir la coordination rapprochée, la collaboration et les synergies relatives à l'intégration de la diversité biologique dans les organisations concernées des Nations Unies, dans les accords environnementaux multilatéraux et, le cas échéant, dans les autres organisations et initiatives ou processus internationaux	2 – D'ici à 2020, au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les

Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-3	Objectifs d'Aichi
	programmation concernant les modes de consommation et de production durables, pour disposer de plateformes d'échange des meilleures pratiques et d'un appui direct et ciblé aux efforts nationaux		comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification
13.1 – Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	58a – Promouvoir et appuyer les efforts déployés aux niveaux national, sous-régional et régional pour évaluer, conserver, protéger, gérer et exploiter de manière rationnelle les océans, les mers et leurs ressources, en encourageant la recherche et la mise en œuvre de stratégies sur la gestion des zones côtières et la gestion écosystémique, y compris pour la gestion des pêches, et en renforçant les cadres juridiques et institutionnels nationaux en vue de l'exploration et de l'exploitation durable des ressources biologiques et non biologiques	<p>4.5 – Insiste sur les bénéfices sanitaires attendus lorsque l'on s'attaque aux défis environnementaux mondiaux tels que la pollution de l'air, des mers, de l'eau et des sols, l'exposition aux produits chimiques, la gestion des déchets, le changement climatique et la perte de biodiversité, ainsi que leurs corrélations, et sur l'importance pour la santé et le bien-être des approches préventives et transversales, notamment l'approche intégrée de l'égalité homme/femme, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et les approches écosystémiques à tous les niveaux</p> <p>4.25 – Encourage les États membres et invite les organisations concernées à intégrer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique afin d'améliorer la résilience des écosystèmes, notamment par des actions destinées à arrêter la perte de biodiversité et à promouvoir la coordination entre les politiques et les actions visant à améliorer la conservation de la diversité biologique, la sécurité alimentaire et la santé humaine comme mesures de protection importantes pour la santé et le bien-être actuels et futurs de l'humanité, en se concentrant sur les secteurs concernés</p>	5 – D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené proche de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites

Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-3	Objectifs d'Aichi
<p>14.a – Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés</p>	<p>58b – Prendre des mesures nationales et régionales en faveur de l'exploitation durable des ressources océaniques des petits États insulaires en développement et faire que les habitants de ces États en tirent de plus en plus d'avantages</p>	<p>5.1 – Invite les États membres, le cas échéant, à prendre les mesures nécessaires pour promouvoir et investir dans des actions et interventions de politique environnementale innovantes dans le but d'accélérer la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030</p> <p>5.2 – Encourage les États membres à promouvoir et faciliter les mesures nécessaires pour renforcer les technologies respectueuses de l'environnement et innovantes qui permettront d'ajouter de la valeur par l'utilisation durable du capital naturel et des ressources naturelles, tout en réduisant la pollution et en empêchant, diminuant et inversant la dégradation des écosystèmes</p> <p>5.3 – Encourage la promotion de solutions environnementales innovantes en facilitant et en améliorant notamment les schémas de financement novateurs, l'éducation, la recherche et le développement, le renforcement des capacités, les partenariats publics et privés, et la cohérence des politiques</p> <p>5.4 – Réitère le besoin de développer et de renforcer les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé, les organisations non-gouvernementales, la communauté scientifique, les organisations intergouvernementales et d'autres acteurs concernés afin de promouvoir et d'améliorer les investissements dans des solutions environnementales innovantes</p> <p>5.5 – Incite les États membres à adopter, le cas échéant, les mesures nécessaires afin</p>	<p>6 – D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et les plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche est évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres</p>

Résolutions/Objetifs/Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-3	Objectifs d'Aichi
		<p>d'empêcher, de réduire et d'inverser la perte et la dégradation des écosystèmes dans le but d'utiliser et de gérer de manière durable les ressources naturelles dans le cadre du développement durable</p> <p>5.8 – Demande au Programme des Nations Unies pour l'environnement, selon la disponibilité des ressources et en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, des partenaires de développement et la communauté internationale, de faciliter le renforcement de la coopération internationale en soutenant les pays dans la promotion de solutions environnementales innovantes et dans leurs efforts visant à développer les politiques et les mesures nécessaires à cette réalisation</p>	

<p>14.2 – D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation, et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans</p>	<p>58c – Appliquer intégralement et de manière efficace les programmes pour les mers régionales auxquels participent les petits États insulaires en développement</p>	<p>10.1 – Met l'accent sur le besoin des États membres, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres entités des Nations Unies, de gérer la pollution des eaux dans les écosystèmes marins, côtiers et terrestres, et d'améliorer la qualité de l'eau notamment en augmentant les efforts en matière de prévention de la pollution à tous les niveaux, de gouvernance de l'eau au niveau national, de gestion intégrée des ressources d'eau, d'utilisation durable de l'eau, le cas échéant, de collecte améliorée des données sur la qualité de l'eau et de partage amélioré des données sur la base du volontariat, dans le but de soutenir la mise en œuvre des objectifs de développement durable en lien avec l'eau et des buts en corrélation, et, le cas échéant, du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020 avec les objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, du quatrième plan stratégique 2016–2024 de la Convention sur les zones humides d'importance internationale, servant en particulier d'habitat pour les oiseaux d'eau, et du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017–2030</p> <p>10.7 – Invite les États membres, en collaboration avec les parties prenantes concernées, le secteur privé, l'industrie, le monde universitaire, la société civile et le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, notamment en encourageant les plateformes pour les eaux usées et la gestion des nutriments, à empêcher et réduire les risques de pollution des eaux, et à protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau dans le but de diminuer les impacts négatifs sur la santé humaine et l'environnement</p>	<p>9 – D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies de pénétration sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces</p>
--	--	--	--

Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-3	Objectifs d'Aichi
		10.9 – Encourage également les États membres, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres membres d'ONU-eau et leurs partenaires, à élaborer et mettre en œuvre des politiques en lien avec la gestion intégrée des ressources en eau, et à investir dans la protection et la restauration des écosystèmes liés à l'eau, de manière à empêcher et réduire la pollution, et préserver, voire améliorer, la santé des écosystèmes	
14.5 – D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	58e – Prendre d'urgence des mesures pour protéger les récifs coralliens et autres écosystèmes marins vulnérables en élaborant et en mettant en œuvre des approches globales et intégrées pour la gestion et le renforcement de leur capacité à résister aux pressions qu'exercent notamment l'acidification des océans et les espèces envahissantes, et en faisant appel à des mesures comme celles qui figurent dans le Cadre d'action 2013 de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens	–	10 – D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver l'intégrité et le fonctionnement de ces écosystèmes

Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-3	Objectifs d'Aichi
14.7 – D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme	58f – Entreprendre des travaux de recherche scientifique sur le milieu marin et renforcer les capacités technologiques des petits États insulaires en développement dans ce domaine, notamment par la création de centres océanographiques régionaux spécialisés et la fourniture d'une assistance technique pour la délimitation de leurs zones maritimes et l'élaboration des demandes présentées à la Commission des limites du plateau continental	–	11 – D'ici à 2020, au moins 17 pour cent des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 pour cent des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin
17.9 – Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire	58k – Promouvoir la conservation, l'exploitation durable et la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs, y compris à l'aide des mesures bénéficiant aux petits États insulaires en développement qui sont adoptées par les organismes et accords régionaux de gestion des ressources halieutiques	–	12 – D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu

Résolutions/Objetifs/Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-3	Objectifs d'Aichi
17.14 – Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	58i – Aider les petits États insulaires en développement à exploiter leurs ressources halieutiques de manière rationnelle et à développer des industries liées à la pêche, en leur permettant d'optimiser les avantages pécuniaires tirés de ces ressources, et veiller à ce que la charge de la conservation et de la gestion des ressources marines ne soit pas transférée à ces États de manière disproportionnée	–	14 – D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau, et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables
17.16 – Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable	58m – Inviter instamment la communauté internationale à coopérer en ce qui concerne le partage des responsabilités dans le cadre des organismes et accords régionaux de gestion des pêches, afin de permettre aux petits États insulaires en développement de tirer parti des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs visés par ces organismes et accords, et de les gérer de manière rationnelle	–	15 – D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et de restauration, y compris la restauration d'au moins 15 pour cent des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification

Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-3	Objectifs d'Aichi
	58o – Conserver d'ici à 2020 au moins 10 pour cent des zones côtières et marines des petits États insulaires en développement, notamment les zones particulièrement importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques, au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et à l'aide d'autres mesures de conservation effectives par zone, afin de réduire le taux de déperdition de la biodiversité dans le milieu marin	–	19 – D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées
	63a – Promouvoir un recours accru à des pratiques durables en ce qui concerne l'agriculture, les récoltes, le bétail, les forêts, les pêches et l'aquaculture afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en veillant à une gestion durable des ressources en eau nécessaires	–	–
	63f – Améliorer la capacité de l'agriculture et des pêches à résister aux effets néfastes des changements climatiques, de l'acidification des océans et des catastrophes naturelles	–	–
	63g – Maintenir les processus écologiques naturels qui soutiennent les systèmes de production alimentaire durable grâce à la coopération technique internationale	–	–
	90a – Préserver la diversité biologique, l'emploi durable de ses éléments et le partage juste et	–	–

Résolutions/Objectifs/Indicateurs			
Objectifs de développement durable	Orientations de Samoa	UNEA-3	Objectifs d'Aichi
	équitable des avantages de l'utilisation des ressources génétiques		
	90c – Accéder aux ressources financières et techniques pour la conservation et la gestion durable de la diversité biologique	–	–
	95a – Renforcer la collaboration multisectorielle aux niveaux national, régional et international, notamment en apportant un plus grand soutien aux structures existantes pour faire face efficacement aux espèces exotiques envahissantes	–	–
	95b – Faire plus pour éliminer et maîtriser les espèces exotiques envahissantes, notamment en soutenant la recherche et le développement de technologies nouvelles grâce à une collaboration accrue et à l'appui aux structures régionales et internationales en place	–	–
	95c – Développer et renforcer leurs moyens de faire face aux problèmes posés par ces espèces, notamment la prévention, et faire mieux connaître cette question dans les petits États insulaires en développement	–	–

ANNEXE II : BUDGET DU PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BIENNAL 2019-2020

Activité	Prévu au budget 2019				Prévu au budget 2020			
	CTF	Autres contributions*	Coût total	Solde requis**	CTF	Autres contributions*	Coût total	Solde requis**
2.1 Coordination du programme (coûts salariaux et réunions STAC et COP)	220 000	208 000	428 000	–	230 000	233 000	463 000	–
2.2 Renforcement des aires protégées dans la grande région Caraïbe	0	165 000	410 107	245 107	0	160 000	118 600	–
2.3 Élaboration de lignes directrices relatives à la gestion des aires et des espèces protégées	0	29 000***	0	–	0	24 000***	0	–
2.4 Conservation des espèces menacées et en voie d'extinction	0	245 000	118 668	–	0	245 000	85 068	–
2.5 Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins	0	894 001	844 001	–	0	478 268	398 267	–
Sous-total	220 000	1 541 001	1 800 776	245 107	230 000	1 140 268	1 064 935	–
Coûts d'appui au programme 13 % (montant variable en fonction de l'origine des fonds)	28 600	200 330	234 101	31 864	29 900	148 235	138 442	–
TOTAL SPAW	248 600	1 741 331	2 034 877	276 971	259 900	1 288 503	1 203 377	–

* Comprend des fonds en provenance de France par l'intermédiaire du CAR-SPAW, ainsi que des fonds du projet CLME+ et du projet sur la biodiversité pour un développement durable ; comprend également des contributions en nature du sanctuaire marin national de Stellwagen Bank, du Center for Coastal Studies (Centre d'études des zones côtières) et de l'organisation caritative Whale and Dolphin Conservation, ainsi que 25 000 dollars pour le projet CariMam et 4 000 euros pour Allied Whale

** Le solde requis reflète les différences entre le **coût total** budgété et les montants **disponibles** budgétés à partir de CTF + Autres contributions

*** Soutien en nature à l'étude par les partenaires